

CANADA
QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du 1^{er} juin 2020 du conseil municipal de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, tenue au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES):

Madame Lorenza Beaudin	Mairesse
Monsieur Karl Derosby	Conseiller
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Jacques Bernier	Conseiller
Monsieur Jimmy Poirier	Conseiller

EST ABSENT

Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller
------------------------	------------

Formant quorum sous la présidence, de madame Lorenza Beaudin, mairesse

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice générale.

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT

Les participants se recueillent.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est ouverte à 19 h20 par la mairesse, madame Lorenza Beaudin. Madame Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

3. RÉOLUTION 64-06-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles restent ouvertes

4. RÉOLUTION 65-06-20

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MAI 2020

ATTENDU QUE l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-verbal préalablement à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture et adoptent et ratifient le procès-verbal du mois de mai 2020 tel que soumis

5. RÉSOLUTION 66-06-20

ADOPTION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DU MOIS MAI 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la conciliation bancaire du mois de mai 2020 soit adoptée telle que déposée.

6. RÉSOLUTION 67-06-20

APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

7. RÉSOLUTION 68-06-20

RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019 DU VÉRIFICATEUR EXTERNE PAR LA MAIRE MADAME LORENZA BEAUDIN

ATTENDU QUE selon l'article 176-2.2 du Code municipal stipule que le maire doit lors d'une séance ordinaire tenue en juin faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier du vérificateur externe.

ATTENDU QUE le rapport a été préparé en coopération avec l'équipe municipale;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, par la mairesse, madame Lorenza Beaudin.

8. RÉSOLUTION 69-06-20

PAIEMENT PARTIEL DE LA QUOTE PART MUNICIPAL À L'OMH

ATTENDU QUE la Municipalité doit verser une contribution de 10% à l'office municipal d'habitation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le versement partiel de la quote-part à l'OMH au montant de 6000\$ pour l'année 2020;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

9. RÉOLUTION 70-06-20

OUVERTURE ET FERMETURE DE VALVES DE SERVICE DU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité désire réduire les bris occasionnés par les ouvertures et les fermetures des valves de service du réseau d'aqueduc municipal surtout en période de gel;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire imposer un tarif exigé de façon ponctuelle lors de l'utilisation d'un service qui est requis de manière plus fréquente que normalement prévu;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la demande de fermeture devra se faire avant le 1^{er} novembre et la réouverture après le 15 avril;

QU'une intervention municipale entre le 1^{er} novembre et le 15 avril ce fera uniquement en cas d'urgence;

QU'une recherche de valves dans la neige ou la glace sont au frais du propriétaire, les coûts des travaux nécessaires pour dégeler ainsi que les bris susceptibles d'être occasionnés à la valve de la Municipalité;

QUE l'ouverture et/ou fermeture entre le 15 avril et le 1^{er} novembre sera fait gratuitement durant les heures d'ouverture des travaux publics mais qu'autrement des frais de 100\$ seront exigés;

QU'UN délai de 48 heures est demandé pour l'ouverture et/ou la fermeture sauf en situation d'urgence;

10. RÉOLUTION 71-06-20

PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du

Séance régulière du 1^{er} juin 2020

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°1 ci jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissible.

11. RÉSOLUTION 72-06-20

FINANCEMENT DU PROJET SUR LA RIVIÈRE SHELDRAKE

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre a signé une entente de financement avec la FQSA le 3 juillet 2018 concernant le projet de mise en valeur potentiel salmonicole sur la rivière Sheldrake;

ATTENDU QUE cette entente est à la dernière année d'existence;

ATTENDU QUE des sommes qui étaient prévues dans cette entente de financement sont disponibles;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite pouvoir poursuivre le programme

d'ensemencement sur la rivière Sheldrake au-delà de 2021;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre demande au Programme de mise en valeur des habitats du saumon atlantique de la Côte-Nord et à la FQSA :

QUE le budget résiduel de 29 495\$ inutilisé en 2019 puisse être reporté en 2020 pour le projet de la rivière Sheldrake, conformément à notre entente signée;

QUE le budget inutilisé de 25 000\$ initialement prévu pour les analyses génétiques, puisse être utilisé pour une autre activité en 2020 sur la rivière Sheldrake;

QU'une lettre soit acheminée avec une copie de cette résolution à messieurs Yvon Côté et Normand Traversy, coordonnateur.

12. RÉOLUTION 73-06-20

DEMANDE D'APPUI –LES AIRELLES BORÉALES INC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

CONSIDÉRANT QUE le programme d'Aménagement durable des Forêts (PADF) possède des critères d'admissibilités en outre des bénéficiaires admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière dans ce programme est demandée par une entreprise privée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre ne peut adhérer à la demande d'appui de l'entreprise Les Airelles Boréales Inc, dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts. (PADF)

13. RÉOLUTION 74-06-20

ACHAT DE MASQUES POUR LES CITOYENS PERMANENTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre est désireuse d'aider les citoyens à se protéger de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre est celle qui possède le plus haut pourcentage de 60 ans et plus sur la Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre fait l'achat de 300 masques lavables pour les citoyens permanents;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

14. RÉSOLUTION 75-06-20

DÉMOLITION DE LA VIEILLE USINE À SHELDRAKE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre est propriétaire de ces bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait des demandes de soumissions auprès de 2 entrepreneurs;

CONSIDÉRANT les deux (2) soumissions reçues soient une à 35000\$ et l'autre à 32000\$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre accepte la soumission de monsieur Charley Jomphe au montant de 32000\$ pour la démolition des 3 bâtiments de la vieille usine à Sheldrake;

QUE l'entrepreneur s'assure de rendre le site propre suite à la démolition;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

15. RÉSOLUTION 76-06-20

RÉAMÉNAGEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE le bureau situé au garage municipal a besoin d'être amélioré ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre réaménage le bureau du garage municipal;

QUE le revêtement de plancher du bureau soit durable et résistant;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

16. RÉOLUTION 77-06-20

RAMPE DE MISE À L'EAU SHELDRAKE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà injecté la somme de 43517\$ dans la réfection de la rampe de mise à l'eau à Sheldrake;

CONSIDÉRANT QUE des améliorations supplémentaires sont nécessaires pour rendre l'accès sécuritaire et accessible;

CONSIDÉRANT l'érosion due aux grandes marées;

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier pour la finaliser;

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de voir ce projet terminé et final

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre accepte d'allouer la somme de 4000\$ en paiement final pour terminer le projet.

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

17. RÉOLUTION 78-06-20

QUAI FLOTTANT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des demandes pour l'installation du quai flottant qui servait à l'Express Anticosti;

CONSIDÉRANT l'investissement de 47500\$ à la rampe de mise à l'eau à Sheldrake;

CONSIDÉRANT l'investissement de 30000\$ pour le quai flottant servant à l'Express Anticosti;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire être équitable pour tous;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise l'installation, à Rivière-au-Tonnerre, du quai flottant qui servait à l'express Anticosti;

18. RÉOLUTION 79-06-20

COSTE-OPINION À LA DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES

ATTENDU QUE la Coopérative de solidarité en tourisme équitable (COSTE) a soumis, auprès de la Commission municipale du Québec, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble qu'il occupe au 454, route Jacques-Cartier à Rivière-au-Tonnerre;

ATTENDU QUE ladite Commission se doit de consulter la Municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande;

ATTENDU QUE après avoir pris connaissance des documents à l'appui, la Municipalité est d'avis que la demande présente bien l'organisme demandeur et ses activités;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre appuie la Coopérative de solidarité en tourisme équitable (COSTE) dans sa demande d'exemption de taxes foncières soumise le 21 mai 2020 à la Commission municipale du Québec.

19. RAPPORT DES COMITÉS

Madame Anne-Marie Boudreau donne des informations sur la formation qui a débuté la semaine passée à COSTE. Elle mentionne également l'engagement d'une nouvelle employée à COSTE.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'a pas de période de question étant donnée l'absence de citoyen dû au décret d'urgence sanitaire du gouvernement.

21. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Edwin Bond. Madame Lorenza Beaudin, mairesse déclare la séance levée à 19h53.

22. SIGNATURE

Josée Poulin
Directrice générale

Lorenza Beaudin
Mairesse